



Communiqué
MAIRIE DES MOUTIERS EN RETZ
CORONAVIRUS – COVID-19

POINT DE SITUATION N° 4

Le 20 Avril 2020

Chères Monastériennes, Chers Monastériens,

Jour après jour, semaines après semaines, vous respectez avec grande attention les règles de confinement comme les recommandations de distanciation et les gestes barrières. Cela vous protège, cela nous protège, et je vous en remercie. Comme je remercie à nouveau toutes celles et tous ceux mobilisés pour que la vie soit aussi douce que possible dans ces moments difficiles. Soignants, commerçants, associations, agents des services municipaux... Toutes et tous adaptent leurs pratiques, leur champ d'intervention pour répondre au mieux au besoin de chacun. L'allongement de la période de confinement nous pèse évidemment mais nous avons aussi à l'esprit la perspective d'un dé-confinement progressif. Il nous faut préparer cette transition de façon à ne rien perdre des bénéfices escomptés du confinement et cela passera par un renforcement des mesures susceptibles de limiter la circulation virale, par des habitudes nouvellement acquises et qu'il ne faudra pas abandonner. La réouverture de services, de modalité d'accès aux besoins essentiels associés au renforcement des gestes barrières constituent ainsi des étapes importantes pour réussir les phases suivantes.

Agence postale

Dans une première étape, après mise en place du dispositif de protection du guichet et des agents qui vous reçoivent, après adaptation des modalités d'accès, nous avons pu ré-ouvrir notre bureau de poste dès cette semaine. Les deux premières matinées d'ouverture se sont déroulées de façon optimale. Cela nous permet donc de vous proposer dans les semaines à venir, deux matinées d'ouverture : les mardis et vendredis matin.

Marché et vente en plein air

J'ai aussi déposé auprès de la préfecture, en concertation avec les communes de notre communauté d'agglomération, une demande de dérogation pour la reprise de notre marché. Nous prévoyons de reconstituer en extérieur, toutes les conditions d'un commerce. Ainsi l'enceinte du marché sera fermée avec une entrée et une sortie, un nombre maximum de personnes dans l'enceinte (2 par étal), du gel hydro alcoolique à l'entrée, un circuit sans croisement. Nous ajouterons à ce dispositif la mise à disposition de masques. Dans l'hypothèse de l'obtention de la dérogation et de la possibilité de mettre à disposition des masques, les marchés pourraient reprendre à partir du 25 avril.

De façon concomitante, les autorisations de vente en milieu ouvert (pêcheur du Collet) et camion (Pizza) seront accordées avec des préconisations équivalentes de distanciation et protection.

Entretien des espaces verts et fossés

Dans le même esprit, les services techniques interviendront la semaine prochaine sur des actions leur permettant de travailler en maintenant les distances entre eux et avec les habitants. Je vous demande de bien vouloir ne pas venir vers eux afin de faciliter leur travail dans le respect des règles de distanciation. Ces interventions sont aussi importantes pour permettre à certaines entreprises, en ayant l'autorisation, de pouvoir intervenir.

Soutien aux habitants les plus isolés

Je vous rappelle que la permanence téléphonique municipale vous permet de joindre la mairie. L'allongement de la période de confinement nous conduit aussi, outre les réseaux d'appui, municipaux, associatifs ou de voisinage existant déjà, à joindre par téléphone toutes les personnes ayant plus de 75 ans pour s'assurer qu'elles ne sont pas en difficulté. Cette démarche vient élargir le soutien apporté par le CCAS. Pour information, nous avons indiqué que les retraités Agirc-Arrco de 70 ans et plus pouvaient bénéficier d'une Aide à domicile momentanée prenant la forme d'une aide aux courses à raison de 5 heures/semaine en appelant le

0 971 090 971 Service gratuit
+ prix appel

De fait de telles aides ont pu recevoir d'ores et déjà des réponses favorables.

Commerces et producteurs

Je remercie à nouveau les commerçants et les producteurs qui nous permettent un approvisionnement diversifié en ces moments difficiles. Je vous rappelle qu'une carte interactive mise en place par notre communauté d'agglomération permet d'accéder aux producteurs locaux qui sont de plus en plus nombreux à y figurer (<http://carto.pornicagglo.fr/adws/app/7d978e4a-7419-11ea-92fd-3fd3ad6152a7/index.html?dummy=1585751400548>)

Ecole

En concertation avec le directeur, les enseignants et l'ensemble des personnels de notre école ainsi qu'avec les parents d'élèves nous nous attacherons à mettre en place les meilleures conditions de sécurité pour une reprise. Les modalités seront adaptées aux caractéristiques de notre territoire en cohérence avec le Ministère et précisées dans les prochaines semaines.

Je vous souhaite à toutes et tous une semaine aussi bonne que possible en vous assurant de la mobilisation de vos élus et des services pour vous aider et préparer les semaines à venir. Au-delà de la commune, c'est toute la communauté d'agglomération qui est mobilisée.

Le 20 Avril 2020
Pascale Briand
Maire des Moutiers en Retz

Permanence téléphonique de la mairie : 02 40 82 72 05

Les numéros d'appel utiles pour les commandes dans les commerces

- Proxi : 02 51 74 61 88
- Poissonnerie : 02 40 64 69 46
- Boucherie : 02 40 82 72 31

- Zone ostréicole de Lyarne

Afin de pouvoir assurer la sauvegarde de son activité, la Zone Ostréicole de Lyarne met en place un nouveau dispositif de commercialisation de ses produits.

- **Les établissements GADET** proposent une livraison à domicile, sur un rayon de 12 à 15 km du lieu de leur exploitation, et respectant les consignes gouvernementales et les principes de base des gestes barrière.
Vous pouvez les contacter au 06 40 11 06 03
- Pour les autres ostréiculteurs de la zone, il vous suffit de passer vos commandes par téléphone. Chacun vous indiquera alors ses modalités de fonctionnement quant au retrait des produits commandés.
 - **Jacques GAREL : 06 88 07 75 67**
 - **Jean-Philippe DUPONT : 06 40 72 19 04**
 - **Pascal et Virginie GIRARD : 06 59 17 28 24**
 - **Alain DOUSSET : 06 82 04 15 39**
 - **Laurent DAVID : 02 40 64 68 41**
 - **Joël TESSIER : 02 40 64 79 01**

- **Yvan AVRIL – Port du Collet : 02 40 21 44 21**

Les sites de la communauté d'agglomération utiles à consulter

- **L'aide aux entreprises** : le service DevEvo est à disposition pour accompagner les entreprises en difficulté (problème administratifs, ...) - lien vers le post Facebook avec les coordonnées : <https://www.facebook.com/pornicagglo/posts/2926903797352956>
- **Les violences intrafamiliales en cette période de crise** : <https://www.facebook.com/pornicagglo/posts/2935839039792765>
- Lien vers la page Facebook <https://www.facebook.com/pornicagglo/>
- Lien vers le site internet : <http://www.pornicagglo.fr>

CONSEILS PRATIQUES POUR COMPLÉTER LES MESURES MISES EN PLACE PAR L'ÉTAT ET LIMITER LA DIFFUSION DU VIRUS SUR L'ESPACE PUBLIC

LE COMMERCE



POUR LES HYPERMARCHÉS ET MOYENNES SURFACES

Précautions pour les commerces où les clients sont encore amenés à manipuler des produits (ne concerne pas les boucheries, les boulangeries ou la distribution de paniers préparés)

▶ Éviter la propagation du virus entre les clients et avec les employés de caisse

- Se faire livrer les courses chez soi dans la mesure du possible, en particulier si on est une personne fragile.
- Éviter de venir faire ses courses si on présente des symptômes respiratoires.
- Faire respecter la **distance sociale d'au moins un mètre** entre chaque client, et dans la mesure du possible, organiser un sens de déplacement dans le commerce pour éviter les croisements de personnes.



• Inciter fortement les clients à se laver les mains

(solution hydro-alcoolique ou eau et du savon)

- En sortant de chez eux,
- En entrant dans le commerce et avant de prendre un chariot ou panier,
- En sortant du commerce,
- En arrivant chez eux et après avoir sorti de leurs emballages les produits.



• Ne pas porter de gants personnels dans le commerce.



• Ne pas manipuler les fruits et les légumes (ne pas remettre en rayon un produit déjà manipulé, un produit manipulé doit être obligatoirement pris). Information visible à l'attention des clients par panneaux dans les rayons.



▶ Protéger les employés de caisse et les clients

• **Protection des employés** par des plexiglas rigides au niveau des caisses.

• **Proscrire l'usage des gants** qui peuvent transmettre le virus d'un panier à un autre (sauf usage unique).



• Permettre aux employés de caisse de **se désinfecter les mains** (solution hydro-alcoolique) entre chaque client.



• **Former les employés** à respecter les gestes barrières.

• **Faire porter un masque en tissu** (quand disponibles et modèle validé) par les employés en évitant de le toucher (dans ce cas les jeter immédiatement)



POUR LES MARCHÉS DE PLEIN AIR

▶ Recommandations complémentaires



• **L'hygiène des mains systématique des clients à l'entrée et à la sortie du marché** (solution hydro-alcoolique ou eau et savon).



• **Le port systématique d'un masque en tissu validé** (dès qu'ils seront disponibles), associé éventuellement à une visière et le respect des gestes barrières par le client, en évitant de porter la main au visage.



• **L'identification d'un « parcours client » unidirectionnel**, sans retour permettant aux clients de ne pas se croiser et de respecter la distance sociale.



• **L'absence de manipulation des produits par les clients.** Un produit touché devra être pris.



• **Le service des aliments par le marchand.**



• **Lavage des mains régulier par le marchand.**

• La mise en place de **plexiglass rigides** pour protéger le marchand si possible.

• **L'affichage** de ces principes à l'entrée du marché.

POUR LES DIFFERENTS TYPES DE « DRIVE »



C'est un dispositif qui doit monter en puissance car il permet de réduire considérablement les contacts entre les clients et aussi entre les salariés et clients.

1 - Les règles pour les usagers

- Le client à son arrivée **ouvre son coffre et reste à distance** à son arrivée.
- **Le livreur contrôle le dispositif à distance** (scanner du ticket de caisse).
- **Le livreur met les produits dans le coffre et repart.**
- **Le client ferme son coffre.**

2 - Pour la préparation de la commande

- Il n'est **pas en contact** avec le client.
- **Il doit se laver les mains entre chaque commande.**
- **Il doit porter si possible un masque** pour éviter de se porter les mains au visage et ensuite sur le risque de transmission manoportée vers la marchandise.



LES TRANSPORTS COLLECTIFS

▶ Les passagers



• Dans la période, il est préférable d'**utiliser son propre véhicule** (voiture, vélo...) pour les trajets autorisés par l'Etat, de préférer pour les soignants et personnels médico-sociaux des offres spécifiques développées par nombre de collectivités.



• Il faut prendre l'**habitude d'emporter avec soi un savon et une bouteille d'eau, ou un flacon de gel hydro-alcoolique** pour se laver ses mains en entrant et en sortant du bus ou de sa voiture.

Propositions pour celles et ceux qui doivent absolument utiliser les transports en commun et pour les exploitants de ces services

- **La désinfection, deux fois par jour, des bus et des tramways**, est fortement souhaitable, avec un produit détergent désinfectant virucide.
- **L'auto-nettoyage des bus et des tramways par les usagers** serait certainement intéressante à tester avec gels hydro-alcooliques ou lingettes désinfectante alcoolisée pour qu'ils se désinfectent les mains, voire qu'ils nettoient les barres de maintien.
- **Le strict respect des fréquentations maximales est essentiel.** Ne doivent être présents dans les bus que ceux qui doivent vraiment se déplacer.
- **Prevoir des affichages indiquant la jauge maximale** du bus et invitant les voyageurs à ne pas monter si elle est dépassée.



▶ Les conducteurs

- **Ces conseils valent aussi pour les conducteurs privés**, qui doivent être protégés des passagers et de leurs collègues (par exemple jamais plus de deux personnes dans l'habitacle d'une camionnette ou d'un camion si la distance sociale de 1m peut être respectée).
- **En cas de changement de chauffeur**, désinfecter volant, levier de vitesse et boucle de ceinture de sécurité.

LES SERVICES PUBLICS

- **Plexiglas, hygiaphone et masques** dès que possible pour le personnel devant rester en contact avec le public.
- **Nettoyage régulier** des surfaces utilisées avec un gel hydro-alcoolique ou un produit détergent-désinfectant en spray prêt à l'emploi.
- **Réduction à minima des échanges de documents**, lavage ou désinfection des mains avant et après échanges de documents.

Proposition d'un groupe de soutien scientifique de Loire-Atlantique

PORTE-PAROLE : Didier LEPELLETIER, chef du service de Bactériologie-Hygiène du CHU de Nantes et expert auprès du Haut-Conseil de la santé publique

- Michel MARJOLET, professeur honoraire, ancien chef de service de parasitologie au CHU de Nantes.
- Michel BLANCHE, médecin-chef, ancien directeur du service de santé du SDIS 44
- Pierre de ROTALIER, professeur agrégé du service de santé des armées, médecin de prévention pour les personnels de l'université.
- Ronan DANTEC, sénateur de Loire-Atlantique, vétérinaire de formation.

Presse Océan

Infographie PO - Cécile G.